



14^{ème} législature

Question N° : 3042	de Mme Buffet Marie-George (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
---	--	----------------------------

Ministère interrogé > Culture et communication	Ministère attributaire > Culture et communication
--	---

Rubrique > État	Tête d'analyse > gestion	Analyse > patrimoine immobilier. Nanterre. école d'architecture. perspectives
---------------------------	------------------------------------	---

Question publiée au JO le : **14/08/2012** page : **4734**
Réponse publiée au JO le : **09/10/2012** page : **5547**

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la demande de l'association "Les amis de l'école d'architecture de Nanterre" qui sollicite une action de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école d'architecture de Nanterre. Leur projet entend rendre sa dignité à ce bâtiment abandonné, bien que sa qualité architecturale soit reconnue par la DRAC, et que les 10 500 mètres carrés de service public qu'il représente retrouvent leur fonction dans la vie de tous les jours, à Nanterre-préfecture.

Texte de la réponse

Construite en 1972 par l'architecte Jacques Kalisz, l'école d'architecture de Nanterre a été désaffectée en 2004 et transférée au Service des domaines en vue d'une cession. La ville de Nanterre a marqué un intérêt, dans un premier temps, au titre d'un projet d'équipement culturel et associatif puis d'une opération mixte intégrant des logements sociaux, conformément aux exigences portées par la préfecture dans le cadre de la négociation du prix de vente. Dernièrement, la mairie s'est montrée favorable au projet d'un centre dédié aux arts culinaires proposé par le groupe Ducasse. Un mouvement (Association des Amis de l'école d'architecture de Nanterre) dirigé notamment par le fils de Jacques Kalisz, porte une exigence de protection intégrale du bâtiment et suggère des réutilisations coûteuses et peu pertinentes comme le transfert des archives de l'Institut français d'architecture (IFA) ; si la conservation intégrale est sans doute incompatible avec toute cession onéreuse à un prix satisfaisant, le ministère de la culture et de la communication s'est efforcé d'encourager la ville, qui a fait part de son intérêt, à considérer des hypothèses de conservation au moins partielle et à se concerter avec les demandeurs de protection qui bénéficient d'un certain écho, notamment auprès de l'association DOCOMOMO France. La position du ministère de la culture et de la communication n'a pas changé depuis 2005. L'intérêt patrimonial de cette oeuvre de Jacques Kalisz relève plus du label « patrimoine du XX^e siècle » que d'une protection au titre des monuments historiques, et la recherche d'une solution de reconversion respectueuse de l'architecture doit être privilégiée. Ce positionnement est conforme à l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) qui s'est tenue en juillet 2005, à la suite de la demande de protection de l'association des « Amis de l'école d'architecture de Nanterre ». La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites s'est prononcée favorablement pour un passage en CRPS, à condition « que les négociations sur l'avenir du bâtiment se soient stabilisées et aient débouché sur un véritable projet de réhabilitation ». Le projet actuel, proposé par le groupe Alain Ducasse pour développer un campus dédié aux arts culinaires et qui a la faveur de la municipalité, est en cours d'élaboration par le cabinet d'architectes Arte Charpentier. Tous les acteurs, en particulier le groupe Ducasse, alertés par le ministère de la culture et de la communication, sont conscients de l'intérêt patrimonial du bâtiment et souhaitent le prendre en compte.